



# REGLEMENT DE SELECTION 2021

**Valable pour toutes les candidatures**

## FORMATIONS EN VOIE INITIALE

**(Les élèves de terminale ou les candidats en réorientation ayant obtenus le BAC il y a 4 ans au plus doivent s'inscrire impérativement via la plateforme de PARCOURSUP)**



**EDUCATEUR SPECIALISE**



**EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

## LES FORMATIONS PROPOSEES PAR LE CFTS ..... 2

## ARTICLE 1 : INSCRIPTION DES CANDIDATS ..... 4

### 1.1 Conditions D'inscription ..... 4

### 1.2 Pièces Administratives A Fournir ..... 5

### 1.3 Dates et Procédure d'Inscription..... 6

### 1.4 Cout des Epreuves de Sélection ..... 7

## ARTICLE 2 : COMMISSION D'ADMISSIBILITE..... 9

### 1. Résultats Académiques..... 9

### 2. Compétences Académiques, Acquis Méthodologiques, Savoir-Faire..... 9

### 3. Savoir-Etre..... 9

### 4. Motivation, Connaissance De La Formation, Cohérence Du Projet..... 9

### 5. Engagements, Activités Et Centres D'intérêt, Réalisations Péri Ou Extra - Scolaires

## ARTICLE 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES D'ADMISSION ..... 10

### 2.1 Epreuves D'admission ..... 10

### 2.2 Dispositions Relatives Aux Epreuves De Sélection ..... 10

## ARTICLE 4 : COMMISSION D'ADMISSION ..... 12

## ARTICLE 4 : REPORT D'ADMISSION ..... 12

## ARTICLE 5 : LA FORMATION ..... 13

# PRÉAMBULE

Les candidats salariés souhaitant intégrer une des formations en voie professionnelle sont priés de se rapprocher du secrétariat d'AGFTS FORMATIONS (mbacon-formations@agfts.fr).

Aussi, chaque demande fait l'objet d'une étude personnalisée de faisabilité avant validation.

Le règlement de sélection s'applique à toutes les candidatures PARCOURSUP et PARCOURSUP PLUS.

## LES FORMATIONS PROPOSEES PAR LE CFTS

Le Centre de Formation des Travailleurs Sociaux (C.F.T.S.) est agréé pour dispenser les formations suivantes :

### ▪ **Éducateur Spécialisé**

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique ou des associations et structures privées.

### ▪ **Éducateur de Jeunes Enfants**

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services autorisés à les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil de la Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

### ▪ **Moniteur Éducateur**

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Le moniteur éducateur intervient dans des contextes différents :

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnants dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion. Par un accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Le moniteur éducateur intervient principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

# Article 1 : INSCRIPTION DES CANDIDATS

## 1.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

### EDUCATEUR SPECIALISE Arrêté du 22/08/2018 Article 2

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) Etre titulaire du baccalauréat ;
- b) Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

### EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS Arrêté du 22/08/2018 Article 2

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) Etre titulaire du baccalauréat ;
- b) Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- c) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

## 1.2 PIÈCES ADMINISTRATIVES A FOURNIR

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport pour les candidats de nationalité française, de la carte de résident pour les candidats de nationalité étrangère en cours de validité;
- Copie de tous les diplômes, certificats ou titre de réussite;
- Attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les candidats reconnus en situation handicap afin de bénéficier des aménagements réglementaires.
- Attestation de l'employeur pour les Éducateurs de Jeunes Enfants, Éducateurs Spécialisés en situation professionnelle (document à télécharger ou réclamer) autorisant le salarié(e) à suivre la formation.
- Note biographique en deux exemplaires agrafés (cf. page 6)
- 5 enveloppes rectangulaires (format 22 x 11 – autocollantes), affranchies au tarif en vigueur portant l'adresse du candidat ;
- 1 enveloppe (format 229 x 324 - autocollante), timbrée à 1,75 € portant l'adresse du candidat ;
- Le règlement des frais de dossier et d'inscription à l'épreuve orale s'effectuera qu'après la réception de la convocation à l'oral de sélection entre le 21 et 26 avril 2021 directement sur le compte du CFTS à partir du RIB ci-joint. La copie du bordereau entraîne la facturation et l'inscription à la sélection (cf. modalité de paiement p. 8) ;

**\*AUCUN REGLEMENT NE SERA ACCEPTE SUR PLACE AU CFTS.**

**Seuls les dossiers complets (après vérification par le centre de formation) seront enregistrés.**

**Tout dossier reçu hors délai entraînera l'annulation de l'inscription**

**et tout dossier incomplet sera retourné au candidat.**



# NOTE BIOGRAPHIQUE

## Cette note biographique devra comporter en page de garde :

- Nom, prénom du candidat
- Coordonnées (adresse postale – téléphone et adresse électronique)
- La formation choisie
- Une photo d'identité récente

## Cette note devra mettre en évidence :

- La situation actuelle du candidat, familiale et professionnelle.
- Le parcours de formation et le parcours professionnel, déroulement et réflexion.
- Les intérêts, les goûts personnels et les activités dans lesquelles le candidat est engagé, son engagement associatif éventuel.
- La façon dont le candidat a découvert la profession et les raisons de son choix. Il doit faire apparaître une réflexion sur son choix.
- Les conceptions du candidat du métier concerné, sa place dans la société, les valeurs qu'il doit porter.
- Les attentes du candidat par rapport à la formation.

## La note biographique doit être en traitement de texte sur 4 à 5 pages (maximum) hors page de garde.

## 1.3 DATES ET PROCEDURE D'INSCRIPTION

### TELECHARGEMENT DES DOSSIERS

- ✓ Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site du CFTS : [www.cfts-formation.com](http://www.cfts-formation.com)  
du mercredi 20 janvier 2021 au jeudi 11 mars 2021.

### CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les dossiers complets doivent être

- ✓ déposés le mercredi 10 mars 2021 jusqu'à 11 h 30 au secrétariat pédagogique du CFTS.
- ✓ ou transmis par courrier pour le jeudi 11 mars 2021 le cachet de la poste faisant foi.

### CONVOICATIONS

- ✓ Les candidats dont le dossier complet aura été enregistré dans les délais fixés, seront convoqués par le CFTS au plus tard **dix jours** avant la date des épreuves de sélection.
- ✓ Lors des épreuves, les candidats reconnus en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) bénéficieront des aménagements réglementaires.



## Horaires d'ouverture du C.F.T.S. :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30 – 12 h 00	14 h 00 – 16 h 00
Mardi		14 h 00 – 16 h 00
Mercredi	8 h 30 – 12 h 00	
Jeudi	8 h 30 – 11 h 00	14 h 00 – 16 h 00
vendredi	8 h 30 – 12 h 00	

## **DUREE DE VALIDITE DES RESULTATS**

**L'admission en liste principale et en liste d'attente, vaut exclusivement pour la rentrée scolaire 2021 à laquelle le candidat s'est inscrit et ne peut être reportée sur l'année suivante.**

## **1.4 COUT DES EPREUVES DE SELECTION**

### **Éducateur Spécialisé / Educateur de Jeunes Enfants**

**Les frais de sélection s'élèvent à 170 €**

**La Date limite de paiement est fixée au lundi 26 avril 2021**

## **RETARD A L'EPREUVE DE SELECTION**

Tout retard à l'épreuve entraînera l'annulation de la candidature sans remboursement des frais.

Le report de la date de l'épreuve s'effectuera dans la limite de nos possibilités uniquement en cas de double convocation avec une épreuve du bac, sur présentation d'un justificatif.

## **ABSENCE A L'EPREUVE DE SELECTION.**

En cas de retrait de candidature et en cas d'absence aux épreuves, aucun remboursement ne sera effectué.

## **Toute absence aux épreuves pour cas de force majeure :**

- décès d'un parent proche ;
- hospitalisation ;
- accident de la route.

**donnera lieu au remboursement du coût de l'épreuve, sur présentation d'un justificatif.**

**Une somme forfaitaire de 20 € sera dans tous les cas conservée par le C.F.T.S pour frais de gestion de dossier.**

## Modalités de paiement des frais de sélection

- Aucun règlement ne sera effectué sur place au CFTS.
- Pas de règlement en espèces, chèque ni mandat cash.
- Règlement uniquement par virement (ci-joint RIB).
- Préciser l'identité du candidat (nom / prénom) et le choix de la filière tant sur le bordereau que sur l'ordre de virement dans la partie libellé.

Les choix sont les suivants :

- a) Sélect ES + Nom et Prénom
  - b) Sélect EJE + Nom et Prénom
- Un virement par choix

➤ **Attention :**

Les justificatifs de paiement (ordre de virement ou de versement) devront être envoyés par fax au 0590 83 98 40 ou par mail aux adresses suivantes jusqu'au lundi 26 avril 2021 date limite de paiement :

[ajeremie@cfts-formation.fr](mailto:ajeremie@cfts-formation.fr)

[mlutin@cfts-formation.fr](mailto:mlutin@cfts-formation.fr)

[directeur@cfts-formation.fr](mailto:directeur@cfts-formation.fr)

CENTRE DE FORMATION AGFTS  
ROUTE DE LA ROCADE  
97139 ABYMES

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code Banque 10107	Code Guichet 00473	Code BIC BRÉDFRPPXXX
Numéro de compte 00330820290		Clé 27
Domiciliation BRED BAIE MAHAULT JARRY 0590254585		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7004 7300 3309 2029 027		

## **Article 2 : COMMISSION D'ADMISSIBILITE**

La liste des candidats admissibles sera arrêtée par une commission d'examen des vœux composée de 2 membres: la direction (président de la commission) et Formateur permanent du CFTS.

Les candidatures seront examinées sur la base des critères généraux d'examen des vœux suivants :

### **1. RESULTATS ACADEMIQUES**

**1.1. Résultats du contrôle continu en classe de première** - Très important : en Français, en Histoire et Géographie, en Langues vivantes (Anglais), en Spécialité

**1.2. Résultats épreuves finales en classe de première** - Très important : français écrit et oral

**1.3. Résultats du contrôle continu et des épreuves finales en classe de terminale** - Très important : en Philosophie, en épreuve orale, en épreuves de spécialités

**1.4. Expériences professionnelles et poursuite d'études** - Très important : Tout élément permettant d'apprécier le parcours

### **2. COMPETENCES ACADEMIQUES, ACQUIS METHODOLOGIQUES, SAVOIR-FAIRE**

**2.1. Savoir faire** - Très important : capacité d'analyse et de synthèse; prise de note; expression orale; capacités rédactionnelles; organisation et structuration des idées; argumentation; veille active de l'actualité régionale et nationale

### **3. SAVOIR-ETRE :**

**3.1.Appréciations** - Très important : persévérance; prise d'initiative; assiduité; attitude face au travail; sérieux; capacité à réussir; implication dans son parcours de formation; cultivé; autonomie; créativité; écoute; empathie

### **4. MOTIVATION, CONNAISSANCE DE LA FORMATION, COHERENCE DU PROJET**

**4.1.Projet de formation à motiver sous la forme d'une note biographique** - Très important : Contenus attendus: Situation actuelle (familiale et professionnelle) - Parcours de formation et parcours professionnel (déroulement et réflexion) - Centre d'intérêt personnels - Engagement dans des activités et/ou associatif - Façon dont le métier a été découvert - Raisons du choix - Conception du métier - Place dans la société et valeurs portées - Attentes du candidat

### **5. ENGAGEMENTS, ACTIVITES ET CENTRES D'INTERET, REALISATIONS PERI OU EXTRA-SCOLAIRES**

**5.1. Informations complémentaires** - Très important : Renseignements à intégrer dans le projet de formation

-composition jury entretien individuel : professionnel (ES ou EJE) accompagné d'un psychologue

## Article 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission se déroule en deux temps :

### 3.1 EPREUVE D'ADMISSION

EDUCATEUR SPECIALISE

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

1. **Un entretien individuel avec un professionnel : éducateur spécialisé ou éducateur de jeunes enfants accompagné d'un formateur du CFTS et d'un psychologue.**

- ✓ Durée : 1 h 15 minutes.
- ✓ Notation : sur 20.

L'épreuve orale se déroule comme suit :

Etapes	Durée
<b><u>Phase 1 : Accueil du candidat</u></b>	
Vérification de l'identité du candidat	10 mn
Récupération de la problématique à traiter	
Installation du candidat dans la salle de préparation	
Préparation de la problématique/situation (mobiliser et synthétiser ses connaissances sur un sujet en lien avec la formation choisie)	20 mn
<b><u>Phase 2 : entretien avec le jury</u></b>	
Présentation du candidat	10 mn
Présentation de sa production	10 mn
Entretien avec le jury	25 mn
Notation de l'épreuve	15 mn

Lors de cet entretien le jury dispose de la note biographique du candidat (détail p. 6). Cet entretien a pour objet d'apprécier : différentes « qualités », « capacités » et « potentialités » personnelles considérées dans la perspective de la formation envisagée. Il s'agit pur le jury :

- d'évaluer et apprécier les aptitudes du candidat sur le plan cognitif,
- d'apprécier les motivations et dispositions professionnelles, (connaissance du métier de la formation, du secteur, capacité de projection, d'engagement ...),
- d'évaluer les dispositions personnelles prises par chaque candidat pour suivre la formation (budget, mobilité, niveau d'implication),
- d'évaluer les capacités à adhérer au projet pédagogique du CFTS, et le savoir être du candidat.
- les qualités psychologiques : maturité ou dynamique de maturation, équilibre émotionnel, capacités relationnelles, capacités de réflexion personnelle ;
- le degré d'élaboration des motivations et du choix d'orientation, dans une démarche suffisamment constructive et ouverte, prenant appui sur une base d'information/documentation ;
- la capacité à se situer dans un cadre et une dynamique de vie sociale.

**L'épreuve sera notée sur 20 en points entiers.**

**Toute note inférieure ou égale à 7/20 à l'épreuve est éliminatoire.**

**PERIODE RETENUE : du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021**

### **3.2 DISPOSITIONS RELATIVES A L'EPREUVE DE SELECTION.**

L'épreuve de sélection se déroule en Guadeloupe.

Les candidats résidant dans les dépendances passent obligatoirement l'épreuve en Guadeloupe.

## **Article 4 : COMMISSION DE VALIDATION DES CANDIDATURES OU D'ADMISSION**

**EDUCATEUR SPECIALISE**

**EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

**La liste des candidats\* autorisés à accéder à ces différentes formations sera arrêtée par une Commission de validation des candidatures ou d'Admission composée de 3 membres:**

- **Directeur du CFTS : Président de la Commission,**
- **Responsable de formation,**

**Seuls les dossiers des candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne seront examinés.**

Les candidats seront classés :

- en fonction de la note obtenue,
- puis en fonction des critères de départage des ex-aequo,
- puis répartis dans les différentes filières en fonction de leur rang de classement et selon l'ordre de priorité exprimé par les candidats.

**Pour départager les ex-æquo aux épreuves de sélection d'Educateur Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants,** les critères intervenant, par ordre de priorité décroissante, sont les suivants :

- Les points obtenus au traitement du sujet tiré au sort.

## **Article 5 : REPORT D'ADMISSION**

Les sélections sont valables pour une entrée en formation dans l'année en cours. Les demandes dérogatoires de report sont exceptionnelles et doivent être formulées par le candidat (pour les formations en voie directe).

Pièces à fournir selon le motif de la demande :

- ✓ Certificat médical (maternité, maladie, accident)

**Dans tous les cas, le candidat doit fournir une demande écrite motivée et datée.**

## **Article 6 : LA FORMATION**

### **EDUCATEUR SPECIALISE**

#### **Durée des études :**

La formation se déroule sur trois ans :

- 1 450 heures de formation théorique
- 2 100 heures de formation pratique (60 semaines)

### **EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

#### **Durée des études :**

La formation se déroule sur trois ans :

- 1 500 heures de formation théorique
- 2 100 heures de formation pratique (60 semaines)

En s'inscrivant, les candidats s'engagent à suivre impérativement les activités de formation dispensées par le Centre de Formation.

Les frais occasionnés pendant la formation par les déplacements (regroupements, stages, sessions, etc.) ne sont pas pris en charge par le Centre de Formation. Le Centre n'assure pas d'hébergement, un réfectoire permet de déjeuner sur place.

### **AIDES FINANCIERES**

Bourses du Conseil Régional de la Guadeloupe accordées selon la situation financière du candidat ou de ses parents.

La constitution des dossiers de bourses ne se fait via internet qu'après l'admission définitive.



